

Réunion du 28 septembre : questions FO

1. Lors des travaux de mise en œuvre du nouveau projet, les salariés et nous-mêmes voulons savoir : si le travail sur la chaîne de tri sera impacté, si l'ensemble du travail d'exploitation restera ou si, au contraire, certaines activités seront provisoirement transférées. Si c'était le cas, une négociation détaillée serait indispensable.
2. le projet comportera-t-il un volet en termes d'effectifs ? Le projet abandonné prévoyait un retour à 143 salariés. Le nouveau projet a-t-il déterminé l'effectif nécessaire, sachant que nous souhaitons un renforcement et des embauches ?
3. les salariés souhaitent recevoir un rétro-calendrier détaillant les phases du projet et leurs durées, en précisant la nature des activités effectuées pendant ces différentes périodes : document remis et commenté devant les IRP et mis à la disposition des salariés.
4. comme pour le précédent projet, nous demandons que l'effectif (143 ou plus selon la taille du nouveau projet) **et les conditions de rémunération principales et annexes** soient intégrés à l'appel d'offre : les conditions actuelles sont un minima. Nous insistons en effet sur ce point, au vu de la situation de nos collègues dont l'activité a été reprise par Veolia. Des **modifications non positives** pour les salariés se sont malheureusement faites jour.

Le 26 septembre 2017

Le délégué syndical FO

Assoumany Mlachahahé